

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1209 – 12/12/2024

Descriptif

Objet	:	Rénovation du bassin et fond mobile de piscine de l'école de formation professionnelle ECFP à Conches (phases SIA 32 à 53 et 61 partielle)
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte
Honoraires	:	Le coût estimé de l'opération est de CHF 3'200'000 TTC-y compris honoraires, frais, divers et imprévus.
N° de publication sur simap.ch	:	6947
Date de publication sur simap.ch	:	27 novembre 2024
Délai de rendu	:	14 janvier à 16h30
Adjudicateur	:	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	:	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Case postale 32, 1211 Genève 8
Communauté de soumissionnaires	:	Non admise
Sous-traitance	:	Non admise
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 30 % Références du candidat 20 % Organisation du candidat 20 % Qualité économique globale de l'offre (prix, crédibilité du prix) 25 % Formation dispensée par le candidat 5 %
Notation du prix	:	Méthode T2 ou Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps	:	Méthode T4
Comité d'évaluation	:	Juan Patricio Bruné, DT, OCBA, architecte, chef de projets Samantha Babel, DT, OCBA, spécialiste marchés publics Michaël Da Silva, MDS Project Management & Engineering Sàrl, AMO Oleg Calame, Atelier Oleg Calame, mandataire indépendant
		Suppléants Jacques Pochon Helena Ferreira Figueiredo Rémi Burger

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La CCAO apprécierait que l'organisateur mentionne les fonctions et les organisations auxquelles sont rattachés les membres suppléants du comité d'évaluation.
- Attention : le taux de TVA inscrit dans le cahier des charges est de 7,7 % au lieu de 8,1 %.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur